

## Préparation au concours d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS)

**Dossier à retourner avant le 8 septembre 2017**  
**au CREPS VICHY-AUVERGNE**  
 2 route de Charmeil - BP 40013  
 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER Cedex

NOM : ..... Prénoms : .....

Epouse : ..... (*souligner le prénom usuel*)

Date, lieu et département de naissance : \_\_/\_\_/\_\_\_\_ à : .....

Nationalité : ..... Profession : .....

Situation de famille : célibataire  marié (e)  divorcé(e)  veuf (ve)  pacsé (e)  nombre d'enfants : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél/Port. : ..... e-mail : .....@.....

### Situation au regard de l'emploi

- 1/  Vous êtes demandeur d'emploi ↗ : non inscrit  inscrit  depuis le .....
- 2/  Vous êtes salarié(e) ↗ Type de contrat (CDI, CDD, CAE, EA, etc...) : .....  
 Nom-adresse employeur : .....
- 3/  Vous êtes sorti(e) de formation initiale (fin d'études scolaires ou universitaires) ↗ Date de sortie : .....
- 4/  Vous êtes dans une autre situation ↗ précisez : .....

Etes-vous en situation de handicap ? OUI  NON

Régime de **sécurité sociale** auquel vous êtes affilié(e) : .....

A la caisse de (ville-département) : ..... A quel titre (personnel, ayant droit, étudiant...) : .....

N° S.S. : .....

**ATTENTION** : si vous êtes affilié(e) à la sécurité sociale étudiante, il vous faudra vous inscrire à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de votre lieu de résidence à partir du 31/12/15

**Prise en charge envisagée pour votre formation** : .....

### Niveau d'études ou de formation

Diplômes scolaires ou universitaires : .....

Diplômes sportifs : .....

Fais acte de candidature pour participer à la préparation des épreuves d'admissibilité du concours externe d'Edicateur Territorial des APS et **CERTIFIE SUR L'HONNEUR** l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à ..... le .....

Signature :

**DOSSIER D'INSCRIPTION**  
**PIECES à FOURNIR**

(document à retourner au CREPS avec le dossier d'inscription)

Cadre réservé à  
l'administration

1/ La présente fiche d'inscription

2/ 1 photocopie du diplôme du baccalauréat général ou une copie d'un diplôme sportif professionnel au moins de niveau IV (BEES, BP JEPS, DEUST...)

3/ 1 photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité en cours de validité

4/ 1 photo d'identité àagrafer dans le cadre

5/ 2 enveloppes (**16 x 23**) "autocollantes" timbrées au tarif en vigueur, libellées chacune aux nom et adresse du candidat

6/ Un chèque de 50 € correspondant aux frais d'inscription, libellé à l'ordre de « Agent Comptable CREPS Vichy »



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



Nom-Prénom	.....
Adresse	.....
	.....
CP - Ville	.....

A remplir par le candidat et à joindre impérativement au dossier d’inscription

Le CREPS de Vichy-Auvergne a bien reçu votre dossier d’inscription pour la formation « Préparation au concours ETAPS ».

Une convocation vous sera adressée ultérieurement.

Pour tout renseignement concernant votre dossier d’inscription, contacter Mme Thérèse DREVON au 04 70 59 53 31 ou par mail à [therese.drevon@creps-vichy.sports.gouv.fr](mailto:therese.drevon@creps-vichy.sports.gouv.fr)

<b>Cadre réservé à l’administration</b>	
<b>Dossier reçu le :</b>	.....
Celui-ci est	<input type="checkbox"/> Complet
	<input type="checkbox"/> Incomplet : .....
	.....
	.....
	.....
<b>Visa du CREPS</b>	

**Etablissement public du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports**

**CREPS Vichy - Auvergne**

2 Route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER Cedex

Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07 E-mail : [direction@creps-vichy.sports.gouv.fr](mailto:direction@creps-vichy.sports.gouv.fr) Internet : [www.creps-vichy.sports.gouv.fr](http://www.creps-vichy.sports.gouv.fr)

## Je souhaite entrer en formation au CREPS / Comment financer ma formation ?

### Je suis **salarié(e)**

#### 1/ Congé Individuel de Formation (CIF)

##### **CONDITIONS**

- Je suis salarié en CDI, en CDD ou en mission Intérim
- Je justifie de 24 mois d'ancienneté consécutifs ou non
- Je ne suis ni fonctionnaire ni agent public

##### **DEMARCHES**

Je dois entamer les démarches bien avant mon entrée en formation et m'adresser à mon employeur et au FAF auprès duquel il cotise.

#### 2/ Contrat de professionnalisation

##### **CONDITIONS**

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus
- Demandeur d'emploi de 26 ans et plus.

##### **DEMARCHES**

Mon employeur retourne le dossier de demande de prise en charge complété par toutes les parties (employeur, candidats, organisme de formation) à son Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) avec la convention de formation du CREPS.

Attention si l'OPCA ne prend pas en charge la totalité du coût de la formation, le solde sera obligatoirement à la charge de mon employeur (code du travail article L981-3).

#### 3/ Contrat d'apprentissage (n'est pas ouvert à certaines formations)

##### **CONDITIONS**

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus

##### **DEMARCHES**

Mon employeur fait une demande de prise en charge auprès du CFA Auvergne

Le financement de la formation se fait par la taxe d'apprentissage et par le Conseil Régional

#### 4/ Prise en charge par un OPCA

##### **CONDITIONS**

- Mon employeur, mon club, mon association, cotise auprès d'un OPCA (AGEFOS PME, UNIFORMATION...),

##### **DEMARCHES**

Mon employeur effectue les démarches de demande de prise en charge de formation avant mon entrée en stage.

Les demandes de subrogations (paiement direct à l'organisme de formation par l'OPCA) arrivant après l'entrée en formation du stagiaire ne sont pas acceptées.

Les demandes de prise en charge arrivant après la fin de la formation sont refusées.

### Je suis **demandeur d'emploi**

#### 1/ Financement Conseil Régional Auvergne

##### **CONDITIONS**

- Je suis demandeur d'emploi libre de tout engagement envers un employeur
- Je réside en Auvergne
- Je suis sorti(e) de formation initiale depuis au moins 6 mois

##### **DEMARCHES**

Je demande un devis personnalisé au CREPS après ma réussite aux tests de sélection et après le positionnement pour un BP, DE ou DES.JEPS.

J'établis ma demande soit avec le Pôle Emploi, soit avec la Mission Locale (moins de 26 ans)

Après étude de mon dossier **et** avis favorable de la Région **et** sous réserve du nombre de places disponibles, la formation sera prise en charge totalement par la Région Auvergne.

Si je ne perçois aucun revenu de Pôle emploi (Allocation de Retour à l'Emploi), je peux bénéficier d'une rémunération du Conseil Régional Auvergne - dans la limite des places disponibles.

Un dossier me sera transmis par le département formation du CREPS.

2/ Pour les candidats hors région Auvergne, vous devez vous adresser à votre Pôle emploi ou Mission locale afin d'étudier la possibilité d'une demande d'aide individuelle auprès de votre région.

### Je suis **sportif licencié** dans un club

Possibilité (limitée) de bourse de formation sur le Centre National de Développement du Sport (CNDS).

Le club doit se renseigner auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale.